# Déroulé du webinaire paysage

# Accueil technique

(5')

# Introduction par la direction de la DREAL

(5')

# Introduction du thème sur les paysages d'Occitanie

# Présentation du thème (10')

Cette présentation sur les paysages d'Occitanie se fera à deux voix, d'une part Philippe Labaume qui est le délégué régional des CAUE d'Occitanie - je le laisserai se présenter – et de moi-même, Alain Guglielmetti, paysagiste à la Direction de l'Aménagement de la DREAL. Nous copilotons, Philippe et moi le réseau paysage Occitanie, sur lequel nous reviendrons en fin d'exposé.

Dans un premier temps, nous vous proposerons de revenir sur les fondements des paysages, sur leur concrétisation physique et sociale pour tout un chacun. Ce qui nous permettra ensuite de revenir sur la définition même du paysage actuellement et sur les valeurs qu'il peut véhiculer auprès de nos concitoyens.

Dans un second temps, nous vous proposons une présentation en images des grandes composantes paysagères d'Occitanie. Ce moment nous permettra aussi d'évoquer le travail de reconnaissance sur le terrain, notamment au travers des atlas du paysage, qui permettent d'identifier et de comprendre cette organisation des paysages.

Ensuite, nous évoquerons les politiques publiques à l'œuvre en matière de paysage en Occitanie et qui contribuent au maintien sur des espaces emblématiques et d'autres un peu moins une réelle qualité paysagère. Au-delà des outils techniques et administratifs, il s'agira bien de vous présenter sommairement cette déclinaison en région, reposant sur des partenariats avec les acteurs du territoire.

Ces présentations seront agrémentées d'un quiz et de témoignages vidéo.

# Le paysage, une composante subjective au service d'une économie objective !

Le paysage est souvent présenté comme une composante subjective reposant uniquement sur une appréciation personnelle d'un environnement. Cette perception « subjective » repose pourtant sur des éléments physiques que sont notamment la géographie d'un lieu, des modes d'occupations du sol et à des usages ou des pratiques. Ce sont bien de fait ces composantes physiques « objectives » qui sont à la base pour fonder un regard par le paysage.

L'activité économique touristique ne s'y est pas trompée et la plupart des campagnes de promotion sont fondées sur des représentations paysagères d'exception. Et il est vrai que notre région regorge de ces pépites. La Région et les différents départements surfent sur ces identités paysagères reconnues. Ce n'est pas par hasard non plus que l'Occitanie est à la quatrième place pour la fréquentation touristique marchande et que dans le même temps elle accueille le plus de touristes français¹.

Mais parler du paysage, c'est peut-être aussi parler de notre vie quotidienne, de ce qui nous entoure, de notre cadre de vie du quotidien.

# Quand on parle de paysage, de quoi parle-t-on ?

D'abord quelques définitions de référence.

#### Les définitions officielles du « Larousse »

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées....
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

#### Les définitions officielles du « Robert »

- Partie d'un pays que la nature présente à un observateur. → site, vue. Un beau paysage.
  Admirer le paysage. Paysage urbain.
- Tableau représentant la nature. Peintre de paysages.

#### Des définitions qui placent l'homme simplement en observateur et pas en acteur!

Or l'homme participe pleinement à l'existence du paysage. Premièrement au travers du territoire considéré dans sa géographie puis au travers des populations qui ont vécu sur ce territoire, des dynamiques naturelles à l'œuvre (à commencer par les phénomènes naturels comme l'érosion qui contribue au relief ou les dynamiques de végétalisation) et des actions humaines de développement et de construction. De fait, comprendre le paysage, c'est comprendre les relations qui se sont développées sur un même territoire entre des dynamiques naturelles et des dynamiques humaines.

En cela, le paysage appartient à la fois aux sciences naturelles et aux sciences sociales. La **perception paysagère est de fait une construction intellectuelle et culturelle** qui est propre à chaque individu en fonction de son vécu, de son histoire, de son expérience mais aussi de sa culture. On parle bien de perception qui fait appel à plusieurs sens et pas simplement à la vue. C'est ainsi que chacun d'entre nous est à même d'apprécier à sa mesure les qualités d'un paysage quel qu'il soit. Nous pouvons tous développer cette reconnaissance du paysage.

<sup>1</sup> Source Tourisme Occitanie

La notion de dynamique est aussi importante, dans la mesure où un paysage n'est pas figé mais bien au contraire évolutif, sous l'effet des transformations naturelles ou anthropiques.

Il en résulte une définition du paysage actée par la convention européenne du paysage de Florence de 2000 et ratifiée par la France en 2006 :

# « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations. »

À ce jour, 40 pays, essentiellement européens, ont ratifié cette convention et valident donc cette définition ...

Elle a été confirmée, complétée et inscrite dans le code de l'environnement (L 350-1A) par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, article 171en intégrant la notion **d'interrelations dynamiques.** 

# La reconnaissance des valeurs paysagères - 1\_Paysages\_Valeurs

Au sein de la DREAL et plus largement du réseau paysage Occitanie, nous avons essayé de contribuer à rationaliser ce qui fait l'importance des paysages par l'identification des valeurs paysagères au travers d'une enquête en ligne en 2019 et 2020 que nous avions appelé « **Dire mes paysages** ». Cette initiative devait permettre à tout un chacun d'exprimer au travers de questions simples les valeurs qu'il pouvait attacher à un paysage identifié qui lui semblait important. Il s'agissait de définir **les valeurs d'usage, les valeurs esthétiques, ainsi que les valeurs de mémoire.** 

Au travers des témoignages, la qualité d'expression a permis de faire ressortir quelques éléments sur la détermination des valeurs paysagères personnelles. Cinq thèmes majeurs émergent :

- Le paysage en tant qu'espace de nature,
- le paysage support d'un lieu de travail,
- le paysage, un lieu de vie,
- le paysage au travers des racines familiales,
- le paysage contribuant au ressourcement.

Avec tout un ensemble de termes toujours orientés vers un souci de contentement, voire de bonheur. Les attentes individuelles ou familiales en termes de bien-être, de qualité de vie, d'apaisement, de calme ressortent aussi. Le paysage au service d'activités récréatives, de balades, de promenades, de randonnées constitue un élément régulièrement rencontré, au même titre que les préoccupations associées à la biodiversité, à la ruralité et à l'agriculture.

La reconnaissance de la valeur esthétique des paysages par les participants repose aussi sur des données physiques difficilement contestables (les Pyrénées, les éléments bâtis) mais auxquelles sont associées des appréciations résultant des modes de vie et des sentiments, des émotions éprouvées par un individu, tel qu'éduqué et sensibilisé par la société à un moment donné de l'histoire.

Une synthèse de cette enquête de 2019 « Les habitants d'Occitanie parlent de leur territoire » est disponible sur le site de la DREAL. Un verbatim des contributions a lui aussi fait l'objet d'un document spécifique.

Ces documents sont disponibles sur le site de la DREAL et en version papier à la demande.

# Quiz 1 – 2\_Paysages\_Quiz\_v2 / partie 1

#### Question 1 : Parmi ces cinq images, laquelle ou lesquelles représentent-elles un paysage ?

Grand paysage de Mirepoix

Paysage urbain (Saint-Gaudens)

Pic Saint-Loup

Côte Vermeille

Pays toulousain

<u>Réponse</u>: Les cinq images, bien que diverses sont toutes représentatives d'un paysage spécifique associant des composantes naturelles et l'intervention humaine, selon un gradient variable mais réel

#### Vidéo 1 Video CAUE biodiversité

# Les Paysages d'Occitanie : un patrimoine et des atouts pour les projets – 3\_Paysages\_v3

# Reconnaissance des paysages (5')

Connaissance des paysages, un emboîtement d'échelles, le local pour mieux comprendre le global et vice et versa:

- avant tout parcourir et observer le terrain
- identifier des caractéristiques communes et des dynamiques
- identifier des unités de paysage
- proposer des regroupements, des emboîtements et une lecture commune selon les échelles
- des atlas départementaux
- -vers des atlas régionaux

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, le travail de (re)connaissance des paysages repose sur des travaux menés à différentes échelles et par différentes équipes qui s'attachent toutes à qualifier le territoire et les paysages. Ces travaux se mènent principalement au travers de la constitution d'atlas de paysage à l'échelle départementale et/ou régionale.

Ce travail repose beaucoup sur un terrain, en concertation avec les acteurs locaux et les habitants permet d'identifier ce qui caractérise un paysage, qu'il soit naturel, agricole ou urbain. Il permet de représenter les paysages au travers des éléments paysagers (la haie), de motifs paysagers (un espace de bocage), de structures paysagères (une vallée avec une rivière et ses coteaux) et d'unités paysagères (une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager, caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité).

Depuis un mois, tous les départements d'Occitanie sont couverts par un atlas de paysage d'échelle départementale, le dernier réalisé concernant le département de la Haute-Garonne, entièrement numérique.

Ces atlas constituent un socle commun de (re)connaissance utile à tous les acteurs du territoire et aux populations. Ils permettent aussi d'identifier les dynamiques à l'œuvre et des enjeux qui peuvent servir de base de connaissance utile pour les projets et la planification dans le département considéré

- développement urbain et déplacements
- mutation des paysages agricoles
- paysages supports de biodiversité

La démarche engagée pour réaliser un atlas des paysages intègre de fait une concertation la plus large possible avec la population, afin que les éléments décrits soient partagés par le plus grand

nombre. Ce n'est pas forcément le plus facile, beaucoup de personnes s'interdisant même d'avoir un avis sur le paysage.

Les atlas sont utilisés par les collectivités, les bureaux d'études mais aussi par les associations ou les habitants soucieux de leur cadre de vie et de comprendre comment il est constitué.

La mise en place d'un observatoire photographique des paysages permet aussi, sur la base de situations définies au regard de thématiques principales, d'identifier l'évolution des paysages en bien ou en mal et ainsi éventuellement de réorienter certaines politiques publiques d'aménagement.

# Une perception régionale de l'Occitanie (15').

Des atlas avec des méthodes différentes

- en LR démarche intégrée portée au niveau régional sur chaque département avec les acteurs locaux avec le même bureau d'étude Gauthier Folléa entre 2003 et 2007, un site Internet spécifique
- En MP démarche sur le long terme département par département portée par chaque groupe d'acteurs départementaux avec des contextes différents 1984/1991 jusqu'en 2021 avec le tout dernier atlas départemental en 31, synthèses régionales au fur et à mesure.

A priori géographiquement deux bassins versants qui se tourne le dos :

- Midi-Pyrénées orientée vers l'ouest et le bassin aquitain qui collecte eaux des Pyrénées (Adour, Gaves, Nestes, Garonne, Ariège.) et du Massif central (Tarn, Aveyron, Lot...)
- Languedoc Roussillon orientés vers l'Est et la Méditerranée et le golfe du Lion avec les fleuve côtiers Tech, Tet, Agly, Aude, Orb, Hérault, Gardons...)

En y regardant de plus près des continuités paysagères et culturelles mise en évidence lors d'ateliers organisés en 2016 avec DDT(M), DREAL, CAUE des 9 départements jouxtant l'ancienne limite administrative régionale :

- Aubrac, Causses, Cévennes, Montagne noire
- Sillon du Lauragais et canal du Midi qui est un symbole de continuité est ouest
- transitions plus complexes pour les Pyrénées

La reconnaissance des paysages à l'échelle régionale a suivi deux processus différents dans les deux anciennes régions. En ex Languedoc-Roussillon, les services de l'État régionaux avaient engagé à partir de 2003 la réalisation de l'ensemble des 5 atlas départementaux des paysages, avec à la clé en 2007 une synthèse régionale. Ce travail a été réalisé par un bureau d'études privé, le cabinet Folléa-Gautier. Par agrégation des unités paysagères, des ensembles paysagers ont pu se dessiner, contribuant eux-mêmes à délimiter les grands ensembles de paysages.

En ex Midi-Pyrénées, le processus d'identification s'est basé sur une démarche progressive et interactive entre 1994 et 2014, reposant sur les connaissances des acteurs locaux, à commencer par les CAUE complétées par un travail de terrain. Enfin, un travail itératif entre les échelles départementale et régionale a permis de stabiliser les entités paysagères régionales. La

représentation graphique est bien différente mais a permis de mettre des mots sur des paysages souvent déjà largement connus et reconnus mais pas toujours bien délimités.

A partir de 2016, suite à la fusion régionale, plusieurs ateliers interdisciplinaires ont permis d'agréger le travail réalisé pour aboutir à une vision d'ensemble et globale à l'échelle de l'Occitanie. Ce travail a permis de dessiner les ensembles paysagers regroupant des unités paysagères mais aussi de bien délimiter les quatre grands paysages régionaux, fondés fortement sur le contexte géomorphologique.

La traduction de cette reconnaissance s'est concrétisée dans un travail de communication qui a pris la forme d'une plaquette de 8 pages, visant à communiquer sur ces « grands paysages » représentatifs de notre région.

# L'Occitanie marquée par quatre grands ensembles géographiques qui transcendent les limites administratives (15').

Les paysages d'Occitanie : Quatre grands ensembles restitués dans la plaquette régionale visant à communiquer sur les grands paysages représentatifs de la région.

A lire en continuité des territoires administratifs voisins

# Montagnes et vallées des Pyrénées (1/4 nord-est des Pyrénées

Les Pyrénées constituent pour nombre d'habitants d'Occitanie un **repère incontournable vers le sud.** Ces paysages se voient de loin par temps clair, d'où leur prégnance.

Ces **reliefs ont été façonnés par les glaciers** qui ont approfondi et élargi les vallées. Ceux-ci ont déposé d'innombrables moraines, dépôts volumineux qui vont empâter les versants et constituer l'essentiel des terrains cultivables en montagne. De nombreux **villages se sont installés, intégrant un riche patrimoine agropastoral**, en lien avec des pratiques agricoles ancestrales. L'abandon des terrains en pentes fortes contribue à leur boisement. Plus haut, les **estives et les grands espaces montagnards** constituent des espaces de nature reconnus et parcourus.

Les ressources naturelles sont aussi exploitées, que ce soit en matière énergétique avec **l'hydroélectricité** ou la forêt qui fournit bois et pâte à papier. Les **stations de ski** reposent aussi sur ce patrimoine paysager. Le **thermalisme** a conduit à l'aménagement et à l'embellissement de villes d'eau qui jalonnent la chaîne. Elles sont reliées entre elles par la **route des cols** qui constitue un axe de découverte très prisé.

Plus dans les territoires de piémont se découvre aussi un **riche patrimoine historique** au travers notamment des grottes préhistoriques et des sites cathares.

Les Pyrénées constituent un **espace complexe et diversifié,** encore largement préservé mais qui nécessite une attention afin d'adapter les projets qui doivent prendre en compte ces valeurs esthétique, patrimoniale et culturelle.

#### **Photos:**

Haute vallée des Gaves

Pic du Midi et vallée de Campan

Pyrénées vues depuis le Pays d'Olmes

Massif du Canigo

# Monts et plateaux du massif central (1/3 sud du MC)

Étirés sur le nord de l'Occitanie et descendant jusqu'aux portes du domaine méditerranéen, les paysages du Massif central reposent sur **un socle géologique contrasté.** D'origine volcanique, cristalline ou sédimentaire, les terroirs sont dominés par des **paysages de polyculture où l'élevage joue un rôle prépondérant.** Le réseau hydrographique dense grossit les eaux de la Garonne et des fleuves littoraux méditerranéens.

Les contreforts du Massif central bénéficient de qualités singulières qui permettent de reconnaître les différents paysages qui le composent mais qui **tendent à s'homogénéiser du fait des pratiques contemporaines.** Les amples espaces emblématiques et dégagés de l'Aubrac, de la Margeride ou des Grands Causses dépendent du **maintien d'activités pastorales aujourd'hui très fragilisées.** En Ségalas et en Lévezou, **la modernisation gomme des attributs ruraux** que sont le bocage et l'architecture rurale. Sur les Causses ou les Cévennes, **la progression des boisements** homogénéise et appauvrit les perceptions. Partout, l'habitat pavillonnaire ou l'étalement urbain autour des petites villes ou de gros bourgs modifient ces paysages.

Du fait de la **diversité géomorphologique locale,** il existe une **richesse biologique importante** dont les valeurs se confondent parfois avec les valeurs paysagères. Associé à un patrimoine construit à partir de ressources locales et fondé sur des pratiques adaptées au contexte, ce territoire constitue aussi un **espace de forte attractivité touristique** avec des sites prestigieux comme Conques, Rocamadour ou Saint-Guilhem-le-Désert.

Malgré les politiques de protection et de mise en valeur, ces territoires restent menacés d'une dégradation durable.

#### **Photos:**

Plateau d'Aubrac

Causses du Quercy

Ségalas

Vallée encaissée du Tarn à Florac

# Plaines et collines, coteaux, terrasses des bassins de la Garonne et de l'Adour

Dans le prolongement du bassin aquitain à l'ouest et jusqu'au seuil de partage des Eaux de Naurouze, cet espace géographique de plaines et collines, entre massif central au nord-est et Pyrénées au sud, est **marquée fortement par la Garonne** qui en constitue le trait d'union. C'est un territoire de mosaïque de cultures en lien avec le **potentiel agronomique.** 

Par l'amplitude spatiale et le relief adouci, ces grandes vallées et ces terrasses sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture mais aussi du déploiement des grandes infrastructures de transport terrestres, vecteurs par ailleurs d'un important développement des agglomérations urbaines et plus particulièrement de l'agglomération toulousaine.

À l'ouest de la Garonne, les rivières descendant des Pyrénées et des piémonts structurent l'éventail gascon formant des vallées dissymétriques orientées sud-nord, qui s'évasent dans leur partie aval. Elles découpent ce plateau et dessinent un relief doux de coteaux aux proportions modestes.

À l'est de la Garonne, les paysages sont plus variés. Les rivières arrivant du Massif central (le Tarn, l'Aveyron) morcellent le territoire en de grandes plaines orientées est-ouest dessinant des paysages de terrasses au relief plus marqué et des collines plus modelées (Lauragais).

C'est un **territoire en mutation** dans lequel doit être préservé le patrimoine agricole et naturel face à l'accueil permanent de nouvelles populations. L'équilibre entre les différentes agglomérations qui ponctuent ce territoire constitue aussi un défi.

#### Photos:

Astarac (éventail gascon)

Coteaux du gaillacois

Terrasses du Montalbanais

Paysage métropolitain Toulouse

# Côtes et arrière-pays méditerranéen

Constitués sous la forma d'un vaste amphithéâtre autour du golfe du Lion, les gradins formés depuis le massif central et les Pyrénées jusqu'au littoral présentent cependant des paysages d'une grande diversité. Des boisements et des vignobles sur les reliefs chahutés des Corbières, des garrigues avec des chênes verts dominants sur les collines en arrière des métropoles, de vastes espaces de plaines le long du littoral et dans le sillon audois, cultivés où se mêlent vignes, céréales et vergers, les riches cultures de la vallée du Rhône, le littoral entre Camargue et massif rocheux des Albères, avec étangs, lidos, plages et ports ...

La configuration géomorphologique de cet ensemble favorise un **climat typiquement méditerranéen** qui se retrouve aussi bien dans la **végétation**, **l'architecture que dans les pratiques sociales.** Cette identité est liée aussi au **patrimoine local**, **historique et culturel** des villages traditionnels des murs de pierre sèche ou des cultures ancestrales de vignobles ou d'oliveraies.

Depuis la vallée du Rhône, la création de **grandes infrastructures terrestres** vers l'Espagne a constitué une opportunité de **nouvelles formes de développement** sur l'arc méditerranéen, aussi bien au travers des **stations littorales** que des grandes métropoles qui longent aussi la côte. Ces expansions depuis plus de 30 ans d'infrastructures et d'urbanisme sont à la base d'une **périurbanisation galopante**, d'un mitage et d'une banalisation des paysages.

#### **Photos:**

Astarac (éventail gascon)

Coteaux du gaillacois

Terrasses du Montalbanais

Paysage métropolitain Toulouse

# Quiz 2 - 2\_Paysages\_Quiz\_v2 / partie 2

Question 2 : Parmi ces paysages, lequel n'est pas en Occitanie ?

Calanche de Piana (Corse)

Camargue gardoise

Ténarèze

Canal du Midi

**Grands Causses** 

<u>Réponse</u> : La première image représente la calanche de Piana qui est une montagne granitique à l'ouest de la Corse. Site classé et site Unesco.

Questions / réponses (5')

# Missions et actions de la DREAL et de ses partenaires – 4 Politiques

# Politique du paysage en Occitanie (15')

La politique du paysage est une politique publique à part entière qui repose à la fois sur des contraintes (des servitudes) mais aussi sur des ambitions positives de mise en valeur des territoires, avec un véritable souci de réflexion transversale. En quelques minutes, nous n'aborderons que les actions les plus significatives.

En guise d'introduction de cette partie, une petite frise précisant les principales lois qui ont contribué de près ou de loin à la prise en compte des enjeux de paysage.

Comme vous pouvez l'observer et contrairement à ce que l'on imagine, la politique de préservation et de valorisation de nos paysages a plus de 100 ans ! Historiquement, elle est liée à la question patrimoniale issue de la reconnaissance des monuments historiques, intervenue au cours du XIXe siècle, avec Prosper Mérimée et quelques architectes de renom comme Eugène Viollet-le-Duc (avec toutes les réserves sur la réinterprétation parfois du patrimoine).

Au XXe siècle, deux grandes lois, sur lesquelles nous reviendrons, ont permis en 1906 puis en 1930 de travailler à la préservation de la qualité des sites naturels. D'autres lois suivront tout au long du XXe siècle, plutôt toujours avec ce regard de préservation d'un patrimoine paysager, jusqu'à la fameuse loi dite « Paysage » de 1993. Elle a été précurseure des discussions de la convention européenne du paysage qui a permis en 2000 d'ouvrir les questions de paysage plus largement (atlas, observatoires, objectifs de qualité paysagère ...) et au niveau international. Comme je l'ai indiqué en introduction, 40 pays l'ont ratifiée à ce jour. Cela va bien au-delà de l'Union européenne de fait. Enfin, plus récemment, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a permis de donner une définition du paysage en droit français et d'inscrire dans le code de l'environnement tout un ensemble de disposition précises sur le paysage (article L. 350-1 A/B/C), notamment sur la nécessité de disposer d'atlas des paysages à une échelle départementale.

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques »

# Une politique des paysages au service de l'excellence et du quotidien

#### Les sites classés

Si la politique de préservation des paysages tire ses fondements du mouvement « pittoresque » apparu au XIXe siècle, elle répond aussi à la nécessité de résister aux effets et aux excès de la révolution industrielle de la même époque. Elle fait écho aussi au mouvement pictural qui se développe au même moment au travers des « Impressionnistes » qui donnent une nouvelle lecture au paysage. Cette préoccupation de préservation de paysages potentiellement menacés ou de très grande qualité, aboutit à une reconnaissance à deux niveaux que sont les sites inscrits et les sites classés, introduisant des servitudes publiques sur des territoires d'exception. De fait, notre droit

repose toujours sur les lois du 21 avril 1906 et la loi du 2 mai 1930, relatives à l'inscription et au classement des sites. Traduites dans le code de l'environnement, ces dispositions ont permis de préserver nombre de sites.

En Occitanie, on recense environ **300** sites classés de dimensions très variables mais qui couvrent au global plus de **242 000** ha, soit plus de **3** % de la surface du territoire régional. L'Occitanie est d'ailleurs en proportion et en surface la première région de France dans ce domaine. Si on y ajoute les sites inscrits qui couvrent plus de 131 000 ha sur la région, ce sont ainsi plus de 5 % des paysages du territoire qui bénéficient d'une reconnaissance « patrimoniale ».

La DREAL, avec l'aide des services départementaux de la DRAC (UDAP) assure la pérennisation de ces sites, notamment lors de l'instruction de demandes de travaux au sein des sites qui font l'objet d'autorisations spéciales de travaux.

A titre d'illustration, une petite vidéo sur un des derniers sites classés d'Occitanie, le site de Conques en Aveyron.

### Vidéo 2 - Conques

#### Les Grands sites

La protection au titre des sites classés ne garantit pas que ces paysages bénéficient d'un entretien et d'une préservation efficiente. Rien n'oblige en effet réglementairement les propriétaires des terrains soumis à cette servitude de réaliser des opérations d'entretien propres à préserver les valeurs ayant prévalu dans cette reconnaissance. D'où le développement dès 1976 de la politique des Grands sites, avec pour objectif de proposer des réponses opérationnelles pour un accueil de qualité des visiteurs dans les sites classés renommés et très fréquentés, subissant aussi de fortes pressions dues à l'accroissement du tourisme, à la déprise de l'agriculture ou à l'extension de l'urbanisation par exemple.

Initiée à l'origine par l'Etat, cette politique est conçue comme une politique partenariale avec les collectivités territoriales. Elle s'appuie principalement sur les principes de la Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972 sous l'égide de l'UNESCO pour la protection et la préservation des sites et de la Convention européenne du Paysage, adoptée à Florence en 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe. La politique des Grands Sites est un outil de contractualisation de l'État avec les territoires au bénéfice des paysages emblématiques. Les Opérations Grands Sites (OGS) peuvent aboutir à une labellisation spécifique appelée « Grand Site de France » qui reconnaît l'excellence de la gestion du territoire mais qui peut aussi être remise en cause tous les 6 ans.

Actuellement, en Occitanie, la DREAL contribue au suivi et à la gestion de **quatorze Grands Sites** dont cinq bénéficient du label « Grand Site de France ». A elles seules, ces opérations concernent 5 % du territoire régional qui bénéficie ainsi d'une gestion et d'un aménagement qualitatif de ces espaces emblématiques, de manière concertée et harmonieuse.

La vidéo qui suit présente rapidement le site du Canigo et sa gestion, par son directeur, Florian Chardon.

# Vidéo 3 - Canigo

#### Les paysages du quotidien

Au-delà de cette gestion des paysages les plus emblématiques, les paysages du quotidien font aussi l'objet d'une attention dans les interventions de l'État. Cette politique des paysages est bien présente au travers de l'accompagnement de territoires dans la réalisation et la mise en œuvre de plans de paysage, de chartes paysagères ou de chartes de parcs (PNR) qui intègrent de fait une forte composante paysagère.

En Occitanie, **7 parcs naturels régionaux** développent des stratégies en faveur des paysages. Avec les deux nouveaux PNR en cours de création, le territoire concerné représente 25 % de la surface régionale.

Concernant les opérations « **plans de paysage** » récentes depuis moins de 10 ans, ce sont une **vingtaine de démarches** qui sont suivies en Occitanie (démarche volontaire, libre et non contraignante) qui ont bénéficié ou bénéficient de cet accompagnement méthodologique. En guise d'illustrations, quelques documents produits lors de ces démarches de plans de paysage finalisés.

Enfin, cette politique des paysages se retrouve autant que faire se peut dans la contribution de services départementaux et régionaux dans le cadre de la planification (SCoT, PLUi), par exemple dans le porter à connaissance ou dans les phases d'association des services. Cette politique se décline aussi au travers de la politique de la publicité avec notamment la mise en place de règlement locaux de publicité (RLP).

Tous ces éléments contribuent à une prise en compte réelle et concrète de la qualité des paysages.

# Quiz 3 - 2\_Paysages\_Quiz\_v2 / partie 3

#### **Question 3: Comment concevez-vous votre relation au paysage?**

Un espace de bien-être, à vivre

Un espace de nature, à préserver

Un espace à voir, à observer

Un espace de projet

Un espace en perpétuelle évolution

<u>Réponse</u> : Il n'y a pas de « bonne réponse ». Toutes peuvent correspondre à votre approche ou regard et à votre histoire personnelle.

# Un réseau paysage pour partager les initiatives autour du paysage

Depuis plus de 30 ans, le réseau paysage régional s'est construit et développé. C'est une organisation partenariale qui associe en 2021 la DREAL, les CAUE d'Occitanie, l'Université Jean-Jaurès de Toulouse et l'École d'architecture de Toulouse. Ce réseau est amené à évoluer dans les années à venir, en intégrant d'autres structures dans son comité d'animation.

Il a pour objectifs de participer à l'accompagnement, la mise en œuvre et la promotion de la politique du paysage en région. Ces objectifs se traduisent dans quatre domaines d'intervention :

· échanger, produire, former et informer

et se déclinent autour de trois thématiques :

- développement et appropriation des connaissances : atlas, observatoire et études
- professionnalisation des compétences : accompagnement, mobilisation et formation
- transfert et diffusion : échanges d'expériences et de savoir-faire

Il s'agit également de renforcer les échanges interprofessionnels et l'interconnaissance entre les acteurs du paysage : services de l'État, collectivités locales, institutions, organismes publics et professionnels.

Vous pouvez retrouver les actions portées par ce réseau sur le site de la DREAL ainsi que sur celui des CAUE d'Occitanie.

Questions / réponses (5')

# Clôture de la conférence (5')

**Direction DREAL** 

# Quelques liens pour en savoir plus

#### **International**

Convention européenne du paysage : <a href="https://www.coe.int/fr/web/landscape">https://www.coe.int/fr/web/landscape</a>

Déclaration de Lausanne sur « L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles » : <a href="https://www.coe.int/fr/web/landscape/-/lausanne-declaration-on-landscape-integration-in-sectoral-policies-">https://www.coe.int/fr/web/landscape/-/lausanne-declaration-on-landscape-integration-in-sectoral-policies-</a>

#### **National**

Politiques du paysage du ministère de la Transition écologique :

https://www.ecologie.gouv.fr/politique-des-paysages

Site « Objectif paysage : Le paysage, un outil d'aménagement pour le territoire » : <a href="https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/">https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/</a>

Vademecum du droit du paysage, Marie-Hélène Durand, MEDAD, 2007 :

 $\underline{https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/6159/vademecum-du-droit-du-paysage}$ 

Le plan de paysage, agir pour le cadre de vie :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199\_brochure-24p\_plan-de-paysage-agir-cadrede-vie\_web\_planches.pdf

Grands Sites de France : <a href="https://www.grandsitedefrance.com/">https://www.grandsitedefrance.com/</a>

Fédération des PNR: https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/

#### Régional et départemental

Ouvrage Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet : <a href="https://fr.calameo.com/read/0023125515e6d3df99696?page=1">https://fr.calameo.com/read/0023125515e6d3df99696?page=1</a>

Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées : <a href="http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees-r1145.html">http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees-r1145.html</a>

Atlas des paysages de Haute-Garonne : <a href="https://paysages.haute-garonne.fr/">https://paysages.haute-garonne.fr/</a>

Atlas des paysages de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : <a href="http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/">http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/</a>

Réseau paysage Occitanie : <a href="http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reseau-paysage-occitanie-r5626.html">http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reseau-paysage-occitanie-r5626.html</a> / <a href="https://www.les-caue-occitanie.fr/">https://www.les-caue-occitanie.fr/</a>